

<u>COTE DU COURS</u>	: DRC-4731
<u>TITRE DU COURS</u>	: Thèmes choisis en droit : Enjeux sociojuridiques de la pandémie de COVID-19
<u>SESSION(S)</u>	: Été 2020 (13 juillet au 24 août)
<u>PROFESSEUR(E)</u>	: Andrea TALARICO
<u>HEURES DE BUREAU</u>	: À déterminer.
<u>COORDONNÉES</u>	: atalari2@uottawa.ca

I) Description du cours :

Ce cours transversal a pour objet l'étude de la pandémie de COVID-19 au travers ses différents aspects sociojuridiques. Les enseignements permettront d'approfondir les nombreux questionnements sociojuridiques générés par la pandémie, tels les suivants :

- Qu'est-ce qu'une pandémie et qui a le pouvoir d'en déclarer l'existence ? Quelles obligations incombent aux États lorsqu'une pandémie est déclarée ?
- Au Canada, quel ordre de gouvernement a compétence pour agir en temps de pandémie ? Par exemple, de quels pouvoirs disposent les communautés locales pour agir afin d'éviter l'écllosion et la propagation du virus en leur sein dès lors qu'elles estiment que le gouvernement fédéral ou provincial manque à ses responsabilités ? Quels sont les rapports entre les pouvoirs du fédéral et des provinces d'agir en situation d'urgence ?
- Quelle est l'étendue des pouvoirs de coercition dont disposent les forces de l'ordre afin d'assurer la mise en œuvre des mesures sanitaires adoptées afin d'endiguer la pandémie ?
- Quelles sont les responsabilités des entreprises dans la gestion des risques en lien avec la pandémie, et par quels moyens leurs manquements pourraient-ils être sanctionnés ?
- Quel est le rôle de l'intelligence artificielle et des technologies de l'information, telle la géolocalisation, afin de prédire, de suivre et d'endiguer une pandémie ? Comment réconcilier le rôle accru des technologies et le respect des droits individuels ?
- Comment le droit peut-il servir à protéger la santé des travailleurs face à la COVID-19 ?
- Comment le droit encadre-t-il le télétravail auquel sont astreints un très grand nombre de travailleurs pour une période indéterminée ? Quel sort pour les conventions collectives et la liberté d'association en temps de pandémie ?
- Quelles obligations et quelles restrictions s'imposent aux autorités publiques dans la gestion de la pandémie en vertu des instruments internationaux et canadiens de protection

des droits de la personne, qu'il s'agisse du droit à la liberté de religion, du droit à la vie et à la sécurité, du droit à l'égalité, ou encore des droits sociaux, économiques, et culturels ?

- Qu'advient-il des contrats en temps de pandémie? Quid de la protection du consommateur en lien avec les pratiques commerciales abusives, comme l'imposition de prix excessivement élevés pour l'achat de produits essentiels ou sanitaires?
- Qu'en est-il des normes commerciales et sanitaires permettant d'assurer la sécurité alimentaire durant la pandémie ?
- Quels obstacles juridiques pourraient intervenir dans le développement et la distribution de vaccins et d'autres médicaments afin de contrer la pandémie et ses effets les plus délétères ?

Ces questions et plusieurs autres seront discutées dans le cadre de ce cours prodigué par une vaste gamme d'experts œuvrant dans divers domaines du droit pertinents à la pandémie de COVID-19.

II) Méthodes d'enseignement :

Le cours suivra une approche ancrée dans l'actualité, débutant avec la déclaration de pandémie de l'Organisation mondiale de la santé. Chaque bloc de cours (voir le plan détaillé ci-dessous) débutera par une capsule vidéo présentant un volet de la pandémie (par exemple, le télétravail) par le biais de documents médiatiques (clips, articles de journaux, etc.). Chaque semaine, des spécialistes présenteront les enjeux juridiques reliés à cette réalité par le biais de capsules vidéo (ou tout autre moyen précisé par l'intervenant dans le plan détaillé). Les étudiant.e.s seront ensuite encouragé.e.s à répondre à des questions de discussion sur un forum en ligne.

III) Objectifs du cours :

Au terme de ce cours, les étudiant(e)s:

- Seront en mesure d'identifier les différents enjeux et problèmes juridiques engendrés par la pandémie de COVID-19;
- Sauront appréhender dans une perspective critique les différentes interventions juridiques aux niveaux international, national, provincial et local en lien avec l'endiguement de la pandémie de COVID-19;
- Seront sensibilisés au rôle du droit et à ses limites dans la réponse à une pandémie telle la COVID-19;
- Seront sensibilisés aux rapports entre le droit et les autres disciplines scientifiques dans la réponse à une pandémie telle la COVID-19.

IV) Modalités d'évaluation :

Participation dans le forum de discussion : 30%

Un forum de discussion sera mis en ligne sur Brightspace. Chaque semaine, les étudiants devront y contribuer.

Examen final maison : 70%

Une question de facture générale sera soumise aux étudiant.e.s au tout début du cours. La question encadrera le travail d'analyse des étudiant.e.s au travers les différentes thématiques étudiées. Les étudiant.e.s devront répondre à cette question dans un texte suivi en guise d'évaluation finale.

V) **Principaux instruments de travail :**

La documentation relative à chacune des thématiques du cours sera mise à votre disposition sur Brightspace.

VI) **Plan de cours détaillé:**

Notez que ce calendrier pourra faire l'objet d'ajustements au cours de la session.

Cours 1 : Introduction : Qu'est-ce que la COVID-19? Quels sont les rapports entre le droit et la pandémie de COVID-19? Présentation du plan de cours (professeure Andrea Talarico).

Cours 2 : La pandémie est déclarée – La structure et le rôle de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) (professeur Thomas Burelli) et le Règlement sanitaire international et sa mise en œuvre au Canada (professeure Audrey Ferron-Parayre).

Cours 3 : Les gouvernements agissent – Les pouvoirs fédéraux, provinciaux et municipaux (professeur David Robitaille); Les communautés autochtones face à la COVID-19 (professeure Sophie Thériault).

Cours 4 : La protection de la santé publique et ses implications pour les autorités publiques et les individus (professeure Audrey Ferron-Parayre et Michelle Giroux).

Cours 5 : La protection de la santé des travailleurs face à la COVID-19 (professeure Katherine Lippel). Le COVID-19 et les modifications aux relations de travail: le télétravail et la suspension des conventions collectives (professeure Andrea Talarico).

Cours 6 : Sanctionner les individus pour mieux protéger la collectivité? Le droit criminel durant (et après) la pandémie (professeur Terry Skolnik)

Cours 7 : L'intelligence artificielle et les technologies de l'information pour prédire, suivre et endiguer une pandémie (professeure Céline Castets-Renard). La télémédecine pour gérer les enjeux de santé pendant la pandémie (professeure Michelle Giroux)

Cours 8 : Des entreprises pointées du doigt : La gestion fautive de risques en lien avec la protection de l'intérêt public - La responsabilité pénale des entreprises en cas de pandémie (professeure Jennifer Quaid); La responsabilité civile de l'État dans la gestion des pandémies (professeure Audrey Ferron-Parayre)

Cours 9 : Les obligations des États face au COVID-19 en droit international des droits de la personne (professeure Mona Paré) et en vertu des instruments canadiens de protection des droits de la personne (professeur David Robitaille)

Cours 10 : Les contrats en temps de pandémie (professeure Julie Paquin et professeur Jérémie Torres-Ceyte)

Cours 11 : La sécurité alimentaire durant et après la pandémie : le fondement juridique du droit à l'alimentation, les systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, la salubrité des aliments en période d'urgence, et l'impact de Covid-19 sur la réalisation de l'objectif 2 (zéro faim) des objectifs de développement durable (professeure Sarah Berger Richardson)

Cours 12 : La course vers le vaccin- Le développement et la commercialisation de médicaments et de vaccins (professeur Thomas Burelli) et l'impact du brevet en cas de pandémie : dépistage, maintien en vie, traitement et situations d'urgence nationale (professeure Mistrale Goudreau)